



DOCUMENT 4

RAPPORT D'ACTIVITE SOCIETE CIVILE L'ARP

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 22 JUIN 2017

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'actions d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

En effet, L'ARP n'est pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première constituée, depuis la création de L'ARP, un socle permettant d'assurer d'autres actions.

L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS

Au cours de l'exercice 2016, L'ARP devait répartir à ses membres au titre de leur activité de production :

- 669.689 € de rémunération pour la Copie Privée France et Etranger, dont 430.884€ restant à reverser ;
- 292 537 € de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble, dont 68.095€ restant à reverser.

A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2015 RÉPARTIE EN 2016

Pour rappel, dans le calcul de la répartition, seules les chaînes de télévision obtenant un taux d'audience supérieur à 1% du marché national, sont prises en compte. De ce fait, on retrouvera en 2015 les mêmes chaînes qu'en 2014, à savoir TF1, France2, France3, CANAL+, Arte, France5, M6, TMC, W9, Gulli, NT1, NRJ12, D8, France4, D17, RMC Découverte, HD1. Trois nouvelles chaînes ont vu leur audience dépasser le 1% d'audience en 2015 : 6TER, BFM TV et LCI. Ces deux dernières ne seront bien entendues pas prises en compte dans le calcul de

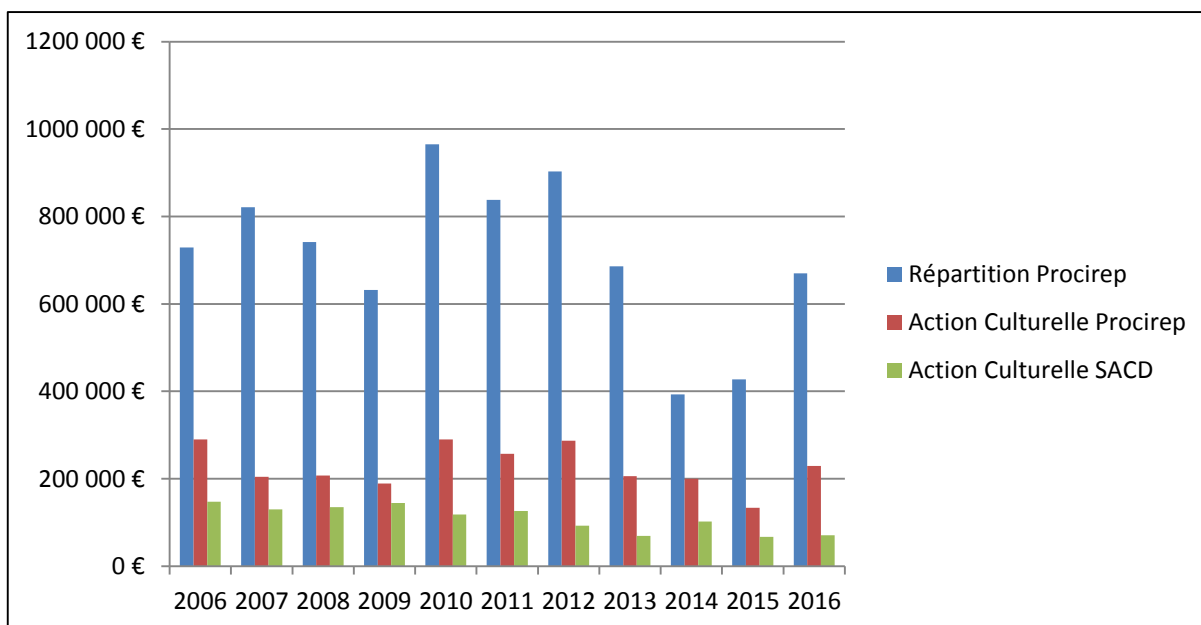
la rémunération à cause des programmes qu'elles diffusent et qui ne sont pas susceptibles d'être rémunérés. 6TER vient donc compléter la liste des 17 autres chaînes.

Aussi, compte tenu de la durée des droits voisins, **seules les œuvres de moins de 50 ans se voient rémunérées par la PROCIREP.**

Par rapport à 2015, les perceptions de 2016 ont fortement augmenté, tout comme les appels de fonds qui ont quasiment doublé. Cela est dû à une régularisation des droits auprès d'opérateurs français de câble, adsl, et satellite. Elle a eu lieu en fin 2015 jusqu'en avril 2016, et a été prise en compte dans l'assiette à répartir.

Les appels de fonds ont logiquement suivi en augmentant de presque 100.000 euros.

	<i>REPARTITION (€)</i>	<i>ACTION CULTURELLE (€)</i>	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD
2005 (répartition en 2006)	<i>729 094</i>	<i>290 145</i>	<i>147 727</i>
2006 (répartition en 2007)	<i>821 009</i>	<i>204 615</i>	<i>130 090</i>
2007 (répartition en 2008)	<i>741 713</i>	<i>207 735</i>	<i>135 162</i>
2008 (répartition en 2009)	<i>631 941</i>	<i>188 915</i>	<i>144 679</i>
2009 (répartition en 2010)	<i>965 329</i>	<i>290 005</i>	<i>118 207</i>
2010 (répartition en 2011)	<i>837 844</i>	<i>257 520</i>	<i>126 044</i>
2011 (répartition en 2012)	<i>903 046</i>	<i>286 926</i>	<i>92 489</i>
2012 (répartition en 2013)	<i>685 786</i>	<i>206 273</i>	<i>69 060</i>
2013 (répartition en 2014)	<i>393 244</i>	<i>200 007</i>	<i>102 206</i>
2014 (répartition en 2015)	<i>427 412</i>	<i>133 702</i>	<i>67 450</i>
2015 (répartition en 2016)	<i>669 689</i>	<i>229 411</i>	<i>70 508</i>



Cette année encore, la proportion du taux de copiage des œuvres audiovisuelles entre cinéma et télévision reste sensiblement la même que les années précédentes, avec 81,5% pour la télévision et 18,5% pour le cinéma.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de copiage cinéma	25%	20%	17,3 %	16,7%	19,8 %	18,45 %	17,5%	16,4%	17,9%	16,9%	18,5%
Taux de copiage télévision	75%	80%	82,7 %	83,3%	80,2 %	81,55 %	82,5%	83,6%	82,1%	83,1%	81,5%

En ce qui concerne les ventes des supports numériques, les principales familles contributrices sont les décodeurs et boxs multimédia à disque dur (1/3 des collectes Procirep en 2015). D'autres supports numériques tels que les smartphones et tablettes tactiles continuent de participer à la quasi-totalité de l'assiette de la rémunération pour Copie Privée.

FRAIS DE GESTION

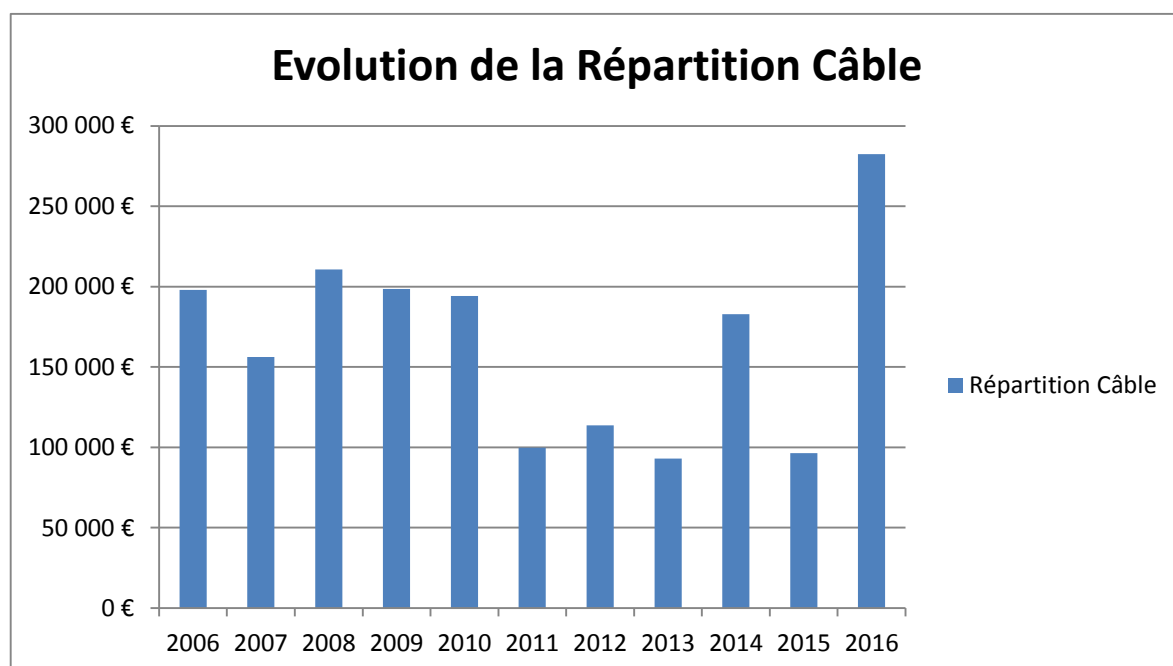
Concernant la répartition effectuée en 2016, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 6,10% et ceux de L'ARP à 5,50%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient à 11,60%.

B. REMUNERATION CABLE

Concernant la rémunération câble, elle a quasiment triplé ; son niveau est au plus haut depuis 2006. Tout comme pour la Copie Privée, la régularisation obtenue auprès des opérateurs de câble, adsl et satellite, a permis une forte augmentation de la perception de ces droits câble.

REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIS PAR L'ARP

2005(réparti en 2006)	197 942 Euros
2006(réparti en 2007)	156 286 Euros
2007(réparti en 2008)	210 642 Euros
2008(réparti en 2009)	198 646 Euros
2009(réparti en 2010)	194 158 Euros
2010(réparti en 2011)	99 755 Euros
2011(réparti en 2012)	113 652 Euros
2012(réparti en 2013)	93 095 Euros
2013(réparti en 2014)	182 777 Euros
2014(réparti en 2015)	96 391 Euros
2015(réparti en 2016)	292 537 Euros



Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. Ne disposant pas de la qualité d'ayant-droit, L'ARP ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place ou en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'AGICOA et donnent lieu à des prescriptions au bout de 10 ans (pour la France) et moins de 5 ans dans d'autres territoires et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants-droit.**

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGOA.

En effet, comme nous vous le rappelons chaque année, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA, ou aux mails/courriers.

N'hésitez pas à contacter Monsieur Salim DARIOUCHI pour toute information (Tél : 01 53 42 40 03 ou sdariouchi@larp.fr).

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5,40% (dont 2,40% pour l'ANGOA) pour le câble étranger, et de 15,90% (dont 6,30% pour l'ANGOA) pour le câble France.

II. ACTIONS CULTURELLES MISES EN PLACE EN 2016

Les actions que L'ARP a menées depuis le 1er janvier 2016 s'inscrivent pleinement dans ce cadre et ont été motivées par le souci de soutien et de promotion du cinéma français et européen, tant en France qu'à l'étranger.

Financées par les 25% d'action culturelle générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions d'intérêt général de la société civile L'ARP prennent quatre formes :

- Tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations ;
- L'ARP apporte son soutien à plusieurs manifestations culturelles ;
- L'ARP organise directement (ou co-organise) des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Déléguée Générale, Chargée des Relations Institutionnelles, Chargée des Actions Culturelles, Responsable Communication, Responsable financière et comptable...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions...) sont directement sollicités ;
- Enfin, L'ARP initie et prend part à un certain nombre d'actions en faveur de la diversité culturelle cinématographique.

Cette année encore, L'ARP s'est donc investie sur de nombreux événements dont le point commun a été de mettre en avant tous les cinémas, que ce soit au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, ciné-club, séances spéciales...), lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon, comme sur des événements extérieurs (festivals, master class, travail auprès des scolaires...).

En 2016, L'ARP s'est engagée pour une meilleure accessibilité des séances par les personnes aveugles, déficientes visuelles, sourdes et malentendantes, dans le cadre du Festival de Cannes... blanches au Cinéma des Cinéastes. L'ARP a aussi tenu à soutenir l'Eden Cinéma de La Ciotat, toute première salle de cinéma du monde, en y organisant des rencontres « Hors les murs » avec les cinéastes de L'ARP.

Enfin, au-delà de tout ce travail d'exposition des films et de ceux qui les font, L'ARP s'est naturellement mobilisée dans tous les combats politiques qui animent la profession (cf. document Annexe 1 : Diversité cinématographique et combats politiques de L'ARP).

A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**)
- Soutien financier à hauteur de 7 500 € à **Eurocinéma**.

- Soutien financier à hauteur de 10 000 € à l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (**ALPA**)

B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP

1. VCU French Film Festival de Richmond

La 24^{ème} édition du *VCU French Film Festival de Richmond* soutenu par L'ARP, s'est déroulée du 31 mars au 3 avril 2016.

Les 18 longs métrages suivants ont été présentés en avant-première :

- ***Cinéastes : les hommes*** de Julie Gayet et Mathieu Busson
- ***Hope*** de Boris Lojkine
- ***La loi du marché*** de Stéphane Brizé
- ***Le dernier coup de marteau*** d'Alix Delaporte
- ***L'étudiante et Monsieur Henri*** d'Ivan Calbérac
- ***Un temps de Président*** d'Yves Jeuland
- ***Arrête ton cinéma*** de Diane Kurys
- ***Loin des hommes*** de David Oelhoffen
- ***Premiers crus*** de Jérôme Le Maire
- ***Belle et Sébastien, l'aventure continue*** de Christian Duguay
- ***Le goût des merveilles*** d'Eric Besnard
- ***Le grand partage*** d'Alexandra Leclere
- ***Human*** de Yann Artus Bertrand
- ***L'Enquête*** de Vincent Garenq
- ***En équilibre*** de Denis Dercourt
- ***Floride*** de Philippe Le Guay
- ***Discount*** de Louis-Julien Petit
- ***Un peu, beaucoup, aveuglement*** de Clovis Cornillac

Ainsi que 13 courts-métrages :

- ***L'hiver est proche***, d'Hugo Chesnard
- ***La nuit américaine d'Angélique*** de Joris Clerté et Pierre-Emmanuel Lyet
- ***ZZ*** de François Villard
- ***Une bonne affaire*** de Denis Larzillière
- ***La Boucle*** d'Alexandra Mehring
- ***White-spirit*** de Julie Voisin
- ***Discipline*** de Christophe Sober
- ***H recherche F*** de Marina Moskova
- ***Wellington Jr*** de Cécile Paysant
- ***Le COD et le coquelicot*** de Jeanne Paturle et Cécile Rousset
- ***Une brume, un matin*** de Nicolas Buyse et Joachim Weissmann
- ***Sous tes doigts*** de Marie-Christine Courtès
- ***Papa, Alexandre et Eduardo*** de Simon Masnay

2. CLAP 89 :

L'ARP a soutenu la 29^{ème} édition du festival international de courts métrages **CLAP 89**, qui s'est déroulée du 25 au 28 mars 2016 au théâtre municipal de Sens (en Bourgogne) sous la présidence du cinéaste de L'ARP **Philippe Muyl**.

A cette occasion, les prix suivants ont été remis :

- Prix Transpalux : **A bras le corps**, de Manon Gaurin
- Clap option cinéma : **La nuit tous les chats sont roses**, de Guillaume Renusson
- Prix du jeune espoir : pour Emmanuel Vander Elst dans **Samedi**, d'Hannibal Mahé
- Prix spécial du jury : **Les herbes bruissent encore**, de Marie Le Floc'h
- Prix du film d'animation : **Au fil de l'âge**, de Laura bouquet
- Prix d'interprétation féminine : pour Bich Ly-Cuong dans **Feuilles de printemps**, de Stéphane Ly-Cuong
- Prix d'interprétation masculine : pour Paul Paracin, dans **A bras le corps**, de Manon Gaurin
- Clap d'argent : **Samuel**, d'Yvan-Dit-Soudril
- Clap d'or : **Toile d'araignée**, d'Hüseyin Gürsoy

3. Collectif KINOMA :

En partenariat avec le collectif Kinoma, dans le cadre de projections régulières de courts-métrages, les membres de L'ARP ont été conviés à donner des Masterclass, devant un public essentiellement composé d'étudiants, jeunes réalisateurs et professionnels .

Ont ainsi participé à ces rendez-vous :

- **Dante Desarthe**
- **Philippe Le Guay**

4. Dijon à la Sorbonne :

En novembre 2016, dans la continuité des discussions menées lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon (du 20 au 22 octobre 2016) un débat reprenait le thème, discuté à Dijon, **Cinéma et diffuseurs : vers un nouvel e-deal ?** en présence de **Dante Desarthe**, cinéaste et vice-Président de L'ARP et animé par le cinéaste de L'ARP **Frédéric Sojcher**, Professeur des Universités, Directeur du Master en scénario, réalisation, production.

5. Fondation Culture et diversité :

La Fondation Culture et Diversité, créée en 2006, a pour mission de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir les arts et la culture en favorisant l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux pratiques et formations artistiques.

Elle intervient sur un large éventail d'activités artistiques (théâtre, musique, danse, photo etc.) et met en place plusieurs programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles, en partenariat avec ces établissements de renom (Ecole du Louvre, Ecole nationale des Chartes, Institut National du Patrimoine, écoles d'art appliqués, d'architecture, etc.).

En partenariat avec la FEMIS, la Fondation Culture et Diversité propose depuis 2008 à 13 étudiants bacheliers issus de l'éducation prioritaire ou boursiers de l'enseignement supérieur, sélectionnés au niveau national, de participer à l'atelier « égalité des chances pour faire du cinéma », dont l'objectif est d'augmenter leurs chances de réussite au concours de la FEMIS. Cet atelier est organisé dans les locaux de la FEMIS et comprend des rencontres avec des professionnels, un apprentissage de connaissances techniques et théoriques sur le cinéma.

L'ARP a accepté d'accompagner ces 13 étudiants dans leur parcours académique, en proposant, à travers ses membres auteurs-réalisateurs-producteurs :

- De relayer les candidatures de stages **recherchés par les étudiants selon la spécialité vers laquelle ils se destinent (production, réalisation, écriture de scénario)**
- De développer un système de **parrainage**, tout au long de la scolarité de l'étudiant
- D'inviter 10 étudiants à toutes les avant-premières et soirées organisées au Cinéma des Cinéastes tout au long de l'année.
- D'accueillir 3 étudiants aux **Rencontres Cinématographiques de Dijon**
- D'organiser une **soirée de projection** des courts-métrages réalisés par les étudiants, au Cinéma des Cinéastes.

6. L'ARP hors les murs à La Ciotat

En 2014, L'ARP s'est associée au Cinéma Eden de La Ciotat et a accompagné la venue de quelques-uns de ses cinéastes dans la toute première salle de cinéma du monde.

Dans la continuité des événements organisés au Cinéma des Cinéastes, L'ARP a développé avec l'Eden des rencontres « Hors les murs » entre les cinéastes et les cinéphiles ciotadens.

Après avoir accueilli Jeanne Labrune en 2014, L'Eden accueilli 2 événements en 2015 : le premier autour de René Ferret, le second en présence de Paul Vecchiali.

En 2016, l'Eden a reçu le cinéaste **Frédéric Sojcher** accompagné du comédien **Yves Afonso**, venus présenter son film *Je veux être une actrice* et dédicacer le livre-DVD quelques jours avant la sortie de l'ouvrage en librairie.

Ces rendez-vous, accessibles gratuitement par le grand public, ont été organisés en partenariat avec l'Association Les Lumières de l'Eden et la Ville de La Ciotat, qui se mobilisent pour animer le Cinéma Eden à l'occasion de sa réouverture, suite à sa récente restauration.

Cette association hautement symbolique dessine une passerelle entre le patrimoine du cinéma et les créateurs d'aujourd'hui.

C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

1. COLCOA - City of Lights City of Angels

La 20^{ème} édition de COLCOA s'est déroulée du 18 au 26 avril 2016.

70 films (longs et courts) ont été présentés.

L'ARP verse au festival une subvention de 2 000€.

COLCOA est devenu le premier festival dédié au cinéma français aux Etats-Unis.

Longs Métrages en avant-première :

Compétition télévision (avec TVFI et Titratvs) :

- **10% (Saison 1)** de Cédric Klapisch, Lola Doillon, Antoine Garceau
- **Bébés volés** d'Alain Berliner
- **Borderline** d'Olivier Marchal
- **Bureau (Le) (saison 2) de** Bruno Lavaine, Nicolas Charlet
- **Disparue** de Charlotte Brändström
- **Emprise (L')** de Claude-Michel Rome
- **Passe-Muraille (Le)** de Dante Desarthe
- **Pieds dans le tapis (Les)** de Nader Takmil Homayoun
- **Secret d'Elise (Le)** d'Alexandre Laurent, Samir Boitard, Mathieu Simonet, Mehdi Meskar

Compétition Cinéma :

- **A peine j'ouvre les yeux** de Leyla Bouzid
- **Ange et Gabrielle** d'Anne Giafferi
- **Au nom de ma fille** de Vincent Garenco
- **Babysitting 2** de Philippe Lacheau, Nicolas Benamou
- **Bang Gang (une histoire d'amour moderne)** par Eva Husson
- **Belles Familles** de Jean-Paul Rappeneau
- **Chocolat** de Roschdy Zem // Film d'ouverture
- **Comment c'est loin** d'Orelsan et Christophe Offenstein
- **Complexe de Frankenstein (Le)** de Gilles Penso, Alexandre Poncet
- **Convoi (Le)** de Frédéric Schoendoerffer (*Première nord-américaine*)
- **Demain** de Cyril Dion et Mélanie Laurent
- **En mai, fais ce qu'il te plait** de Christian Carion
- **Encore heureux** de Benoît Graffin
- **Eva ne dort pas** de Pablo Agüero
- **Fatima** de Philippe Faucon
- **Glace et le ciel (Le)** de Luc Jacquet
- **Hermine (L')** de Christian Vincent
- **Innocentes (Les)** d'Anne Fontaine
- **Je ne suis pas un héros** d'Emmanuel Finkiel
- **Je suis un soldat** de Laurent Larivière
- **Made in France** de Nicolas Boukhrief
- **Mon Roi** de Maïwenn
- **Much Loved** de Nabil Ayouch
- **Ni le ciel, ni la terre** de Clément Cogitore
- **Premiers, les derniers (Les)** de Bouli Lanners
- **Saint Amour** de Benoît Delépine, Gustave Kervern
- **Tempête** de Samuel Collardey
- **Tout en haut du monde** de Rémi Chayé
- **Un homme à la hauteur** de Laurent Tirard // Film de clôture
- **Un moment d'égarement** de Jean-Francois Richet
- **Un + une** de Claude Lelouch
- **Une histoire de fou** de Robert Guédiguian
- **Vache (La)** de Mohamed Hamidi
- **Voyage de Fanny (Le)** de Lola Doillon

Hors compétition cinéma (Colcoa Classics) :

- **La vie de Château,** de Jean-Paul Rappeneau

- **Marius**, d'Alexander Korda
- **More**, de Barbet Schroeder
- **Le bossu**, de Philippe de Brocca

21 Courts métrages :

- **14**, de David Jurine, Roxane Martinez, Charlotte Da-Ros, Cyril Flous, Amélie Graffet, Juliette Coutellier.
- **Ama**, de Juliette Peuportier, Tony Unser, Emilie Almada, Lang Huang, Mansoureh Kamari, Julie Robert.
- **Anna**, de Liu Yunhan, Sophie Bracmard, Alexis Choquard, Jordann Jacobé, Alexia Rubod, Antoine Poyard.
- **Captain 3D**, de Victor Haegelin.
- **Carapace**, de Flora Molinié.
- **Café froid**, de Séphanie Lansaque et François Leroy.
- **Delivery**, de Thibault Scalesse, Kai Huang, Loan Torres, Leslie Belot.
- **Ennemis intérieurs**, de Sélim Azzazi.
- **Estate**, de Ronny Trocker.
- **Je suis l'ombre de mes désirs**, de David Merlin-Dufey.
- **C'est du caviar**, de Sarah Lelouch
- **Des millions de larmes**, de Natalie Beder
- **Maman(s)**, de Maïmouna Doucouré
- **Première séance**, de Jonathan Borgel
- **On the road**, de Marion Laine.
- **A ses enfants, la patrie reconnaissante**, de Stéphane Landowski
- **Papa, Alexandre, Maxime et Edouardo**, de Simon Masnay
- **Un réflexe**, de Zulma Rouge
- **La séance**, d'Edouard de La Poëze
- **Le Mur**, d'Andra Tévy
- **Yùyù**, de Marc Johnson

La délégation de cinéastes étaient composée cette année notamment de : Christian Carion, Anne Fontaine, Vincent Garenq, Jean-Paul Rappeneau, Christian Vincent et Maïwenn.

2. L'ARP au Festival International du Film de Cannes

Le 69^{ème} Festival International du Film de Cannes s'est déroulé du 11 au 22 mai 2016.

L'ARP et la SACD ont, pour la sixième année consécutive, accueilli leurs membres ou d'autres professionnels au « Pavillon des Auteurs », espace ouvert destiné à informer les cinéastes, à les accueillir et à favoriser les rencontres professionnelles.

Situé à la Pantiéro, c'est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du Cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent le monde de la création cinématographique.

Quel est le parcours d'un scénario ? Comment les chaînes choisissent les projets ? Quelles sont les aides destinées aux auteurs ? Comment certains lieux publics s'ouvrent aux tournages ? Comment le cinéma français s'exporte à l'étranger ? En présence des représentants cinéma de grandes chaînes ou d'institutions, ces rencontres animées par Pascal ROGARD, directeur général, abordent toutes les questions que se posent les auteurs.

Les rendez-vous des auteurs ont accueilli cette année :

- **Rémi Burah**, directeur général délégué Arte France Cinéma (13/05)
- **Valérie Boyer**, directrice générale de France 2 Cinéma et **Cécile Négrier**, directrice générale de France 3 Cinéma (16/05)
- **David Kessler**, directeur général d'Orange Studio (17/05)
- **Xavier Lardoux**, directeur du Cinéma du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée - CNC (18/05)
- **Jean-Paul Salomé**, président d'UNIFRANCE et **Isabelle Giordano**, directrice générale d'UNIFRANCE (19/05)

DES DEJEUNERS PROFESSIONNELS

L'ARP a organisé un déjeuner professionnel, ayant pour objectif de réunir en petit comité, à partir d'une thématique donnée, les interlocuteurs de L'ARP dans un cadre convivial et professionnel.

Mardi 17 mai : BLIC-BLOC-ARP ; *la relation du cinéma avec les chaînes de télévision et la manière dont elle pourrait être réinventée ...*

- **Florence Gastaud** - Déléguée générale de l'ARP
- **Éric Lartigau** – co-Président de l'ARP
- **Marie-Castille Mention-Schaar** – productrice et cinéaste de l'ARP
- **Marie Masmonteil** – Présidente du SPI et productrice
- **Jean-Paul Salomé** – Président d'Unifrance et cinéaste de l'ARP
- **Xavier Rigault** – UPC et producteur
- **Jean-Baptiste Dupont** – API et producteur
- **Carole Scotta** – DIRE et productrice

3. Les Rencontres Cinématographiques de Dijon :

La 26^{ème} édition des Rencontres Cinématographiques de L'ARP, présidée par **Emmanuelle Bercot**, s'est déroulée à Dijon du **jeudi 20 au samedi 22 octobre 2016**.

A cette occasion, près de 500 professionnels se sont réunis, afin de réfléchir aux grands enjeux du secteur cinématographique.

Vendredi 21 octobre (9h-12h) :

Ateliers-tables rondes

- **1^{er} atelier : 50 nuances d'agrément**

Animé par :

- **Frédéric Brillion**, Producteur - Epithète Films

Avec :

- **Jean Marboeuf**, Auteur Réalisateur Producteur, Membre du Bureau de L'ARP
- **Christophe Massie**, Président d'Orféo, Président délégué de la FICAM
- **Ardavan Safaee**, Directeur de la production de Pathé
- **Patrick Sobelman**, Producteur - Agat Films & Cie / Ex Nihilo

- **2^{ème} atelier : Prendre ses désirs cinématographiques pour des réalités virtuelles**

Animé par :

- **Michel Reilhac**, Auteur Réalisateur Producteur en réalité virtuelle

Avec :

- **Arnaud Colinart**, Producteur - Agat Films & Cie / Ex Nihilo

- **Jan Kounen**, Auteur Réalisateur Producteur
- **Vincent Ravalec**, Auteur Réalisateur Producteur

- **3^{ème} atelier : la santé au cinéma**

(En partenariat avec Audiens)

Vendredi 21 octobre (14h-17h) :

Comment éviter le « culturexit » ?

Animé par :

- **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD

Avec :

- **Karine Berger**, Députée française
- **Daniel Friedlaender**, Directeur du bureau européen de SKY
- **Anna Herold**, Chargée des dossiers Droit d'auteur, Plateformes, Portabilité des données, Gouvernance d'Internet au Cabinet du Commissaire européen Günther H. Oettinger
- **Radu Mihaileanu**, Auteur Réalisateur Producteur, Vice-Président de L'ARP
- **Virginie Rozière**, Députée européenne
- **Carole Tongue**, Présidente des Coalitions européennes pour la diversité culturelle

Samedi 22 octobre (9h-12h) :

Cinéma et diffuseurs : vers un nouvel e-deal ?

Animé par :

- **Sarah Drouhaud**, Rédactrice en chef du Film Français (Site Internet)
- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP

Avec :

- **Jean-David Blanc**, Co-Fondateur de Molotov.tv
- **Michel Combes**, Président Directeur Général de SFR
- **Dante Desarthe**, Auteur Réalisateur Producteur, Vice-Président de L'ARP
- **Delphine Ernotte-Cunci**, Présidente de France Télévisions
- **Xavier Rigault**, Producteur - 2.4.7 Films, Co-Président de l'UPC
- **Maxime Saada**, Directeur Général du Groupe CANAL+, Président Directeur Général de Dailymotion

Samedi 22 octobre (14h-17h) :

CINEASTES !

Animé par :

- **Julie Bertuccelli**

Avec :

- **Brigitte Roüan**
- **Delphine Coulin**
- **Muriel Coulin**

Au-delà de leur dimension professionnelle, les Rencontres Cinématographiques de Dijon touchent un public sans cesse plus nombreux et varié. « **Le cinéma au cœur de la cité** » est un

programme d'évènements, de plus en plus large et complet, proposés chaque année aux cinéphiles, tels que :

FILMS EN AVANT-PREMIERES EN PRESENCE DES EQUIPES DE FILMS

Jeudi 20 octobre à 18h15 au Cinéma Olympia

La fille de Brest, d'Emmanuelle Bercot

Jeudi 20 octobre à 18h30 au Cinéma Darcy

Réparer les vivants, de Katell Quillévéré

Jeudi 20 octobre à 18h45 au Cinéma Devosge

Dernières nouvelles du cosmos, de Julie Bertucelli

Vendredi 21 octobre à 18h00 au Cinéma Olympia

L'Histoire de l'amour, de Radu Mihaileanu

Vendredi 21 octobre à 18h00 au Cinéma Devosge

Sélection officielle, de Jacques Richard

Vendredi 21 octobre à 18h15 au Cinéma Eldorado

La mécanique de l'ombre, de Thomas Kruithof

Vendredi 21 octobre à 18h30 au Cinéma Darcy

Primaire, d'Hélène Angel

CYCLE CINEMA D'ANIMATION

En projection spéciale, avant-première ou séance de minuit, ces Rencontres 2016 mettront à l'honneur le cinéma d'animation :

- Jeudi 20 octobre à 18h00 au Cinéma Eldorado
Ma vie de courgette, de Claude Barras
- Jeudi 20 octobre à 20h00 au Cinéma Eldorado
Avant-première : **Louise en hiver**, de Jean-François Laguionie
- Vendredi 21 octobre à 20h30 au Cinéma Eldorado
Avant-première : **La Vengeresse**, de Bill Plympton et Jim Lujan
- Vendredi 21 octobre à 00h00 au Cinéma Eldorado
Les amants électriques, de Bill Plympton
- Samedi 22 octobre à 10h30 au Cinéma Eldorado
Ivan Tsarévitch et la princesse changeante, de Michel Ocelot
(suivie d'une discussion avec le réalisateur)

LA BOURGOGNE FAIT SON CINEMA

- Vendredi 21 octobre à 18h30 au Cinéma Devosge
Projection du documentaire soutenu par la région Bourgogne-Franche-Comté
Les raisins amers, de Jerry Rothwell et Reuben Atlas

- Samedi 22 octobre à 14h00 au Cinéma Darcy
Cérémonie de parrainage d'une jeune réalisatrice (Lucie Prost) par Claude Lelouch, suivie de la projection de son court-métrage (**Les rosiers grimpants**), puis de trois courts métrages soutenus par la région Bourgogne-Franche-Comté :

Ce qu'il reste de toi, de Kévin Dresse

L'hiver est proche, d'Hugo Chesnard

Lorraine ne sait pas chanter, d'Anna Marmiesse

SEANCE DOCUMENTAIRE

Samedi 22 octobre à 14h00 au Cinéma Eldorado

Projection spéciale

Le Byrd de Richmond (Collection Cinémas mythiques), de Jean Achache

(suivie d'une discussion avec le réalisateur, le directeur du cinéma Byrd, les directeurs du VCU French Film Festival de Richmond)

SEANCES SPECIALES

- Vendredi 21 octobre à 10h30 au Cinéma Devosge

Le Cri des fourmis, de Liliane de Kermadec

(suivie d'une discussion avec la réalisatrice)

- Samedi 22 octobre à 10h00 au Cinéma Devosge

Avant-première spéciale

Amor, de Raphaël Rebibo

(suivie d'une discussion avec le réalisateur)

*

AVEC LES TOILES ENCHANTEES, LA MAGIE DU CINEMA SE DEPLACE DANS LES HOPITAUX

Comme chaque année pendant les Rencontres Cinématographiques de Dijon, l'Association Les Toiles enchantées s'est rendue à l'Hôpital des enfants, à l'IME de la Rente Bel Air (Pep 21) et à l'IME de la Montagne Sainte-Anne, à Dijon.

Ma vie de courgette, de Claude Barras, a ainsi été projeté aux enfants et aux adolescents du CHU de Dijon et de ces deux centres médicalisés.

Depuis 1997, l'association présidée par Lambert Wilson parcourt la France, installant son propre matériel (projecteur, écran, haut-parleurs) afin d'offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche.

4. Opérations « Enseignement et Cinéma » :

LES FILMS EUROPÉENS

L'ARP, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche Comté, et en relation avec le Rectorat de Dijon, invite chaque année les collégiens et lycéens de Dijon à découvrir plusieurs films européens au cinéma Devosge.

Durant l'année scolaire 2015-2016, les films suivants ont été proposés :

- Film irlandais : **Calvary** de John Michael McDonagh (2014)

Vendredi 16 octobre 2015

- Film estonien : **Crosswind - la croisée des vents** de Martti Helde (2015)
Vendredi 18 décembre 2015
- Film turc : **Mustang** de Deniz Gamze Ergüven (2015)
vendredi 12 février 2016
- Film croate : **Bonté divine – the priest children** de Vinko Bresan (2015)
vendredi 8 avril 2016

Durant l'année 2016-2017, les films suivants ont été programmés :

- Film espagnol : **Julieta** de Pedro Almodovar
mardi 18 octobre 2016
- Film roumain : **Baccalaureat** de Cristian Mungiu 2016
vendredi 16 décembre 2016
- Film allemand : **Toni Erdmann** de Maren Ade
vendredi 17 février 2017
- Film anglais : **I Daniel Blake** de Ken Loach
vendredi 14 avril 2017

LES CONFERENCES POUR LES ENSEIGNANTS

L'ARP, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche Comté, et en relation avec le Rectorat de Dijon, propose chaque année un cycle de conférences, au cinéma Devosge, les premiers lundis des vacances scolaires, à un public de plus en plus large : les enseignants de toute la Côte-d'Or, des collèges et lycées d'enseignements général (public et privé) et des lycées agricoles, les élèves de l'UFM de Dijon, les élèves de Terminale « option lourde cinéma » du lycée du Castel à Dijon. Ces conférences sont également proposées aux élèves de la SUFCOB (organisme de formation des adultes de 25 à 60 ans souhaitant obtenir le baccalauréat), ainsi qu'à l'université inter-âge (UTB) et à l'OPAD (Office pour les Personnes Agées de Dijon)

Les conférences de l'année scolaire 2015-2016 ont mis à l'honneur le **CINEMA IRANIEN**.

Ouverture de la saison : Mardi 08 septembre 2015 à 20h30

Accès gratuit sur réservation pour les professeurs qui suivent le cursus.
Avant-première de **Red Rose** de Sepideh Farsi en présence du réalisateur

Rendez-vous 1 : Lundi 19 octobre 2015

Taxi Téhéran de Jafar Panahi (2015)
Intervenante : Alice Chappau, journaliste et chargée de communication au cinéma Cap vert de Dijon.

Rendez-vous 2 : Lundi 21 décembre 2015

Une femme iranienne de Negar Azarbayjani (2015)
Intervenant : Bamchade Pourvali, écrivain et critique de cinéma.

Rendez-vous 3 : lundi 8 février 2016

Iranien de Mehrard Tamadon (2014)
En présence du réalisateur

Rendez-vous 4 : lundi 4 avril 2016

Close up de Abbas Kiarostami (1991)

Intervenante : Annabel Lanier, professeur de cinéma au lycée Castel de Dijon.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les conférences proposeront un panorama du **CINEMA BELGE**.

- **38 témoins** de Lucas Belvaux
jeudi 20 octobre 2016
Intervenante : Alice Chappau, journaliste et chargée de communication au cinéma Cap vert de Dijon.
- **Les géants** de Bouli Laners (2011)
lundi 19 décembre 2016
Intervenante : Gaëlle Cabau.
- **La cinquième saison** de Peter Brosens et Jessica Woodworth (2013)
lundi 20 février 2017
- **A perdre la raison** de Joachim Lafosse (2012)
lundi 17 avril 2017

5. Un artiste à l'école :

L'opération *Un artiste à l'école*, portée par l'association *La culture et la copie privée*, dont L'ARP est membre, propose à une vingtaine d'artistes (auteurs, artistes interprètes, musiciens, producteurs, graphistes, dessinateurs...) des différents secteurs (cinéma-audiovisuel, musique, arts graphiques...) de retourner sur les bancs de leur école, collège ou lycée, afin d'évoquer leur parcours, leur métier, partager leur expérience, et discuter avec les jeunes de la création artistique en général.

Cette initiative a quatre objectifs majeurs :

- Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale
- Faire de la pédagogie sur la démarche et le métier
- Enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires
- Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste

En 2016, les cinéastes de l'ARP suivants se sont prêtés à l'exercice :

- **Christophe Barratier** a retrouvé son lycée François Villon (Paris 14^{ème}) le 2 février
- **Lorraine Lévy** est retournée sur les bancs de son école communale de Beaulieu sur mer (06) le 8 mars.

6. Avant-premières de L'ARP :

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement **les avant-premières publiques de films**, pour certains d'entre eux réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2016, ont été organisées les projections suivantes en présence des réalisateurs :

- ***Carmina !*** de Paco León
- ***Dernières nouvelles du cosmos*** de Julie Bertuccelli
- ***L'histoire de l'amour*** de Radu Mihaileanu
- ***Eperdument*** de pierre Godeau
- ***Je veux être une actrice*** de Frédéric SOjcher
- ***L'étoile du jour*** de Sophie Blondy
- ***Le cancre*** de Paul Vecchiali
- ***Le cri des fourmis*** de Liliane de Kermadec
- ***Le Passe-muraille*** de Dante Desarthe
- ***L'origine de la violence*** d'Elie Chouraqui
- ***L'outsider*** de Christophe Barratier
- ***Mal de pierres*** de Nicole Garcia
- ***Parfum de printemps*** de Férid Boughédir
- ***Un monstre à mille têtes*** de Rodrigo Pla
- ***Voix off*** de Cristian Jimenez

7. Les Cinéastes invitent... l'ami européen :

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes mettent à l'honneur le cinéma européen à travers plusieurs soirées annuelles intitulées « *Les Cinéastes invitent... l'ami européen* » autour d'une projection en avant-première et en présence du réalisateur européen.

Ces rendez-vous sont organisés en partenariat avec la SACD et la SAA et visent à encourager les échanges culturels entre la France et l'étranger.

A l'issue de la projection, le cinéaste de L'ARP et le réalisateur européen invité animent une discussion avec les professionnels présents et le public, non seulement sur l'aspect artistique du film, mais également sur les spécificités du cinéma du pays invité (conditions de financement, circulation des films français dans ce pays et des films de ce pays en France, problématiques des coproductions entre la France et le pays invité ...)

En 2016, les cinéastes de L'ARP ont ainsi accueilli :

- **L'AMI ROUMAIN** (9 février 2016) : pour l'avant-première du film ***Le Trésor*** de Corneliu Poromboiu suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Eric Lartigau**, cinéaste et co-président de L'ARP
- **UNE COPRODUCTION Grande-Bretagne-Belgique-France** (21 mars 2016) : pour l'avant-première du film ***Sauvages*** de **Tom Geens** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Pierre Schoeller** cinéaste.
- **UNE COPRODUCTION Suède-Pologne-France** (2 mai 2016) : pour l'avant-première du film ***Le Lendemain*** de **Magnus von Horn** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Camille de Casabianca**, cinéaste et membre du conseil d'administration de L'ARP.
- **L'AMI ROUMAIN** (28 novembre 2016) : pour l'avant-première du film ***Baccalauréat*** de Cristian Mungiu suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Bertrand Tavernier**, cinéaste de L'ARP.

8. Ciné-club de L'ARP :

Chaque premier dimanche du mois à 11h, L'ARP propose au Cinéma des Cinéastes la séance exceptionnelle d'un film (chef-d'œuvre, rareté, pépite méconnue...) réalisé par un membre de L'ARP. Chaque séance est suivie d'une rencontre avec le réalisateur ou d'un membre de l'équipe du film.

En 2016, le Ciné-club de L'ARP a accueilli :

- ***Fui Banquero*** d'Emilie et Patrick Grandperret ;
- ***L'occitanienne, le dernier amour de Chateaubriand*** de Jean Périssé ;
- ***La bûche*** de Danièle Thompson ;
- ***Le fabuleux destin de Madame Petlet*** de Camille de Casabianca ;
- ***Les deux Fragonard*** de Philippe Le Guay ;
- ***Mora*** de Léon Desclozeaux ;
- ***Restons groupés*** de Jean-Paul Salomé ;
- ***Z'har*** de Fatma Zohra Zamoum.

9. Festival de cannes... blanches :

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes organisent ponctuellement des séances en audiodescription pour les personnes aveugles et déficientes visuelles.

Depuis des années, L'ARP défend une plus grande accessibilité des œuvres, en salle et sur les autres modes de diffusion. L'objectif du « *Festival de Cannes ...blanches* » est donc de proposer au public aveugle et déficient visuel une programmation variée et régulière de films accessibles.

Le Cinéma des Cinéastes s'est progressivement équipé dans ce but, avec un système d'émetteurs-récepteurs et de boucles magnétiques individuelles (Fidélío).

Cette année, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes ont présenté en séance accessible :

- ***L'Hermine*** de Christian Vincent

10. Séances spéciales :

Au-delà des avant-premières, L'ARP a organisé des rencontres exceptionnelles autour de films programmés au Cinéma des Cinéastes :

- ***2 cannes à Paris*** : à l'occasion de cette soirée étaient présentés les lauréats du 7^{ème} Festival International du Court-Métrage sur le thème du Handicap. En partenariat avec l'Association des paralysés de France, l'association Entr'2 marches, et en présence de Chantal Lauby, marraine du festival. Les films étaient sous-titrés en français, audio décrits, tandis que les présentations et le débat étaient bénéficiaient d'un sous-titrage simultané ;
- ***Fuocoammare - Par-delà Lampedusa*** de Gianfranco Rosi, en présence du réalisateur et d'Eric Valmir, journaliste à France Inter ;
- ***La tortue rouge*** de Michael Dudok de Wit. Le film fait l'objet de deux avant-premières,

- dont une suivie d'une discussion avec le réalisateur Michael Dudok de Wit animée par Stéphane Dreyfus, journaliste à La Croix ;
- **Le lendemain** de Magnus von Horn, suivi d'une discussion animée par la Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison Et Justice, avec Alain Dru, chef de service éducatif à la protection judiciaire de la jeunesse, Vice-Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, et Alexis Saurin, Président de la FARAPEJ ;
 - **Les ogres** de Léa Fehner, en présence de la réalisatrice, des acteurs du film et suivi d'une discussion ;
 - **Marie et les naufragés** de Sébastien Betbeder, suivi d'une discussion avec l'équipe du film ;
 - **Rock'n roll of corse** de Lionel Guedj et Stéphane Bébert, en présence de l'équipe du film. En introduction de la séance, le groupe The Flying Padovanis propose un show case ;
 - **Tous les chats sont gris** de Savina Dellicour, suivi d'une discussion avec la réalisatrice ;
 - **Ultimo Tango** de German Kral. La séance est précédée d'un spectacle de tango animé par l'école La Casa del tango, au cours duquel les spectateurs sont conviés à danser ;
 - **Writing on the city** de Keywan Karimi, dans le cadre d'une soirée de soutien au réalisateur iranien emprisonné.

11. La fête du court :

La Fête du court métrage, événement national initié et soutenu par le CNC, aura lieu du 15 au 18 décembre 2016. A cette occasion, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes ont décidé de célébrer les 30 ans de La Fémis. Au programme, 6 courts métrages d'étudiants ou anciens étudiants de l'Ecole, symbolisant trois générations de cinéastes :

- **La Vie selon Luc** de Jean-Paul Civeyrac (1991)
- **Les Vacances** d'Emmanuelle Bercot (1998)
- **Du soleil en hiver** de Samuel Collardey (2005)
- **Bir Damla Su (Une goutte d'eau)** de Deniz Gämze Erguven (2006)
- **Demain, ça sera bien** de Pauline Gay (2011)
- **Gabber Lover** d'Anna Cazenave-Cambet (2016)

D. SERVICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES REALISATEURS PRODUCTEURS MEMBRES DE L'ARP :

Dans le cadre de sa communication interne et externe, L'ARP a développé en 2016 les outils d'une meilleure diffusion de l'information.

Animation du site Internet de L'ARP :

L'ARP compte parmi ses outils de communication, le site Internet (<http://www.larp.fr/home/>) avec les objectifs suivants :

- éditorialiser et mettre en ligne les actualités du secteur, de L'ARP et de ses membres ;
- consacrer une page spéciale à chaque membre de L'ARP, afin d'en mettre en valeur l'actualité, la filmographie, les centres d'intérêts ;
- proposer de la documentation sur les différents sujets politiques de L'ARP.

Une refonte du site internet est actuellement à l'étude.

Présence de L'ARP sur Internet :

L'ARP a continué en 2016 à utiliser les réseaux sociaux, afin d'utiliser ces outils complémentaires pour mieux diffuser son information.

La Page Facebook de L'ARP réunit 7 500 internautes auxquels sont adressés les communiqués de L'ARP, actualités et invitations du Cinéma des Cinéastes.

L'ARP est également présente sur Twitter, qu'elle utilise notamment pendant les débats des Rencontres Cinématographiques de Dijon, ces discussions donnant lieu à des réactions simultanées, de la part de L'ARP comme de la part des professionnels présents.

Enfin, L'ARP entretient une page Dailymotion afin de mettre en ligne et en lien sur son site, des interviews des Membres de L'ARP et les captations de grands rendez-vous annuels, notamment *Cinéastes !*

E. DIVERSITE CINEMATOGRAPHIQUE

L'action de L'ARP en faveur de la diversité culturelle s'est traduite en 2016 par une présence au sein des différentes instances nationales et européennes.

Depuis la fin de l'année 2015 et durant l'année 2016, L'ARP a notamment participé, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles, au suivi de plusieurs dossiers.

FRANCE

1. NEGOCIATIONS AVEC LE GROUPE CANAL+

En février, les discussions reprennent sur Ciné+ afin de retrouver un accord professionnel, celui-ci étant tombé fin 2014. Les nombreux mouvements au sein du groupe CANAL+ n'avaient pas permis de continuer les négociations à la suite de la signature de l'accord CANAL+ de mai 2015.

Les chaînes Ciné+ restent soumises aux obligations de financement telles que prévues par le décret et la convention CSA (26% des ressources consacrées aux acquisitions de films Européens avec 22% des ressources).

Les échanges portent sur les dépenses d'acquisition réalisées pour la télévision de rattrapage (TVR), la proportion de préachats au sein des obligations d'acquisition, le nombre des acquisitions pour une première fenêtre de diffusion, la chronologie des médias. Tout accord étant soumis à des clauses de résiliation ou de révision liées à la stabilité des conditions réglementaires.

La position des organisations du BLOC et de l'UPF, à ce stade, consiste à demander l'exclusion des dépenses pour la TVR du calcul des obligations réalisées par Ciné+, et le maintien du gel de la TVR en deuxième fenêtre de façon à protéger la fenêtre des chaînes en clair qui lui succède ; un minimum de 60% de préachats au sein des obligations EOF ; un minimum de 15 films EOF préachetés en première fenêtre.

L'ARP appuie ces demandes, mais juge le nombre minimum de premières fenêtres trop faible au regard du nombre effectivement constaté en 2015 : Ciné+ a diffusé 17 films en première fenêtre, excédant largement la moyenne sur les années précédentes.

Par ailleurs, le gel de la TVR en deuxième fenêtre pourrait ne concerner que la fin de la fenêtre, de façon à inciter Ciné+ à l'acquisition de droits de TVR (en dehors des obligations de financement), sans pour autant nuire à la diffusion sur les chaînes gratuites.

En mars, CANAL+ est au cœur des discussions. Le groupe vient de se rapprocher de BeIn Sports pour un accord commun ; il pourrait ainsi, à l'avenir, proposer des offres low-cost, avec deux effets : l'atomisation de ses offres avec celles de BeIn Sports, et la baisse du chiffre d'affaire, donc de son investissement dans le cinéma. Le niveau d'obligations de CANAL+ se fonde effectivement, soit sur le chiffre d'affaires, soit sur un nombre minimum d'abonnés par mois. L'ARP s'interroge alors sur les projets éventuels de réorganisation de CANAL+, qui lui permettraient d'échapper à ses obligations. Un déjeuner est prévu avec Vincent Bolloré à l'occasion du Bilan d'étape cinéma de CANAL+.

En mai, Eric Lartigau représente L'ARP lors du colloque organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication, sur le thème *Le financement de la création : qu'attendre du numérique ?* en compagnie notamment de Michel Combes, Directeur Général d'Altice SFR. Il annonce que, lors de ce colloque, Altice SFR a officialisé son implication dans la création et son entrée dans le cinéma à travers la VoD. Le groupe semble prêt à s'ouvrir et à participer au financement des films. Michel Combes ne craint pas d'y exprimer combien CANAL+ va, selon lui, évoluer défavorablement.

La profession ressent cette compétition des nouveaux patrons de l'audiovisuel. Jusqu'à présent, ceux issus de la télévision, les distributeurs (internet, câble, satellite), sont des investisseurs à part entière. L'ARP estime que cette concurrence entre Vincent Bolloré, Patrick Drahi et les autres, montre que les créateurs ont un rôle à jouer face à un trop-plein d'économie libérale. La régulation n'étant pas dans leur culture, le pouvoir éditorial et économique est plus que jamais dans la distribution.

Le 10 juin, l'Autorité de la concurrence interdit l'accord de distribution envisagé entre le groupe CANAL+ et la chaîne BeIn Sports. CANAL+ comptait sur cet accord pour relancer un taux d'abonnements en perte de vitesse, et proposer une offre plus attractive combinant sport et cinéma.

Malheureusement, la décision de l'Autorité de la concurrence affaiblit aussi, à travers CANAL+, l'équilibre du paysage audiovisuel et cinématographique dans son ensemble, du fait que cette fragilisation de CANAL+ rend incertaines les intentions futures de Vincent Bolloré en termes de stratégie globale, et crée le doute quant à la participation à moyen terme de CANAL+ dans la création.

Ce refus de l'Autorité de la concurrence souligne donc un enjeu de taille, CANAL+ étant le seul leader européen capable de concurrencer les grandes plateformes de contenus. Son accord avec BeIn Sports, en solidarisant offre sportive et offre culturelle, aurait renforcé un groupe fragilisé par de nouveaux concurrents dérégulés.

L'ARP regrette que l'Autorité de la concurrence n'envisage ainsi qu'une problématique locale de concurrence, là où les chaînes CANAL+, comme les créateurs, sont confrontés à une

concurrence mondialisée. Les institutions de régulations se devraient de favoriser les acteurs vertueux vis-à-vis de la création.

Les Co-Présidents de L'ARP Eric Lartigau et Dante Desarthe, avec Florence Gastaud, rencontrent alors Vincent Bolloré afin d'évoquer avec lui l'avenir de CANAL+, l'évolution de son modèle et la continuité des relations historiques entre le groupe et le cinéma.

Fin juin, L'ARP prend connaissance avec grand intérêt de la nouvelle ligne éditoriale du groupe CANAL+, qui semble vouloir mettre le cinéma et la culture au cœur de sa nouvelle ambition. D'une part, le cinéma bénéficiera désormais de trois émissions lui étant dédiées, contre une seule alors. Cette nouvelle éditorialisation est encourageante. D'autre part, CANAL+ exprime sa volonté de maintenir son niveau d'engagement dans le cinéma. Il est essentiel pour le cinéma français et européen que le groupe prenne ainsi la mesure de son rôle déterminant au cœur de la création. Mais, au-delà des engagements financiers, il est tout aussi essentiel que CANAL+ maintienne le nombre de films soutenus, valorise sur ses antennes la diversité du cinéma et soutienne des œuvres originales et inattendues.

L'ARP partage aussi l'ambition de CANAL+ quant à son désir de repenser la chronologie des médias. Celle-ci demeure un pilier fondamental pour la régulation du paysage cinématographique, mais il est urgent de la repenser si l'on souhaite qu'elle participe, efficacement et en cohérence avec les outils d'aujourd'hui, au rayonnement de tous les diffuseurs de la création.

2. NEGOCIATIONS AVEC FRANCE TELEVISIONS

En janvier, Eric Lartigau, Dante Desarthe, Camille de Casabianca, Joël Farges et Florence Gastaud rencontrent au cours d'un déjeuner Delphine Ernotte, Présidente de France Télévisions, sa Directrice de programmation Caroline Gott et Dana Hastier, Directrice de France 3. Malheureusement le cinéma ne semble pas la priorité de France Télévisions, à l'inverse de l'information et des séries.

Au cours de ce déjeuner, L'ARP note une différence de discours entre Caroline Gott et Delphine Ernotte. Face à elles, L'ARP défend la place du cinéma sur les chaînes du service public.

En février, une tribune de cinéastes, signée par Ken Loach, Cristian Mungiu, Emmanuelle Bercot, Jean-Pierre et Luc Dardenne, Costa Gavras, Céline Sciamma, Claude Lelouch, Catherine Corsini, Julie Bertuccelli, Eric Lartigau, Olivier Nakache, Eric Tolédano et Michel Hazanavicius, est publiée dans *Libération*. Elle demande à France Télévisions de se recentrer sur le cinéma. Effectivement, le Contrat d'Objectifs et de Moyens de France Télévisions avec l'Etat doit prochainement être redéfini. France Télévisions doit demeurer le partenaire public privilégié du cinéma. Financièrement, éditorialement, le groupe public doit jouer son rôle de transmission de la culture cinématographique.

Face à ce manque de lisibilité sur sa stratégie, les cinéastes tiennent à exprimer à Delphine Ernotte leurs inquiétudes pour l'avenir et la diversité du cinéma français et européen.

Stéphane Sitbon Gomez, Directeur du Cabinet de Delphine Ernotte, rencontre peu après Florence Gastaud, le groupe ne saisissant pas que L'ARP demande à établir un dialogue et juge nécessaire de trouver des ponts diplomatiques pour se rapprocher de la gouvernance de France Télévisions.

Dans ce contexte, L'ARP demande au Ministère de la Culture et de la Communication d'être un intermédiaire entre le groupe public et la profession. L'ARP a apporté des propositions sur la Télévision de rattrapage. Une note blanche a été communiquée à France Télévisions, qui doit négocier son Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat, et pourrait dessiner là un avenant historique avec le cinéma. Les discussions doivent donc s'engager pour un texte avant la fin de l'année.

En octobre, L'ARP s'étonne de l'adoption, par la Commission des finances de l'Assemblée nationale, d'un amendement visant à réduire l'augmentation de la contribution à l'audiovisuel public d'1 euro au lieu des 2 euros initialement prévus dans la Loi de finances 2017. Les députés diminuent de ce fait les ressources de France Télévisions et d'ARTE France pour 2017, et fragilisent mécaniquement le soutien de ces diffuseurs à la création audiovisuelle et cinématographique.

En cette période décisive de signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2016/2020, il est regrettable que le budget de ces partenaires historiques du cinéma ne soit pas garanti ni consolidé de façon pérenne. C'est pour cette raison que L'ARP appelle une discussion, afin d'aller plus loin, de tendre vers plus d'équité fiscale, en prenant en compte les nouveaux supports de diffusion.

En octobre, L'ARP organise le débat *Cinéma et diffuseurs : vers un nouvel e-deal ?* lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon. Alors que l'on assiste à la mise en place d'un nouvel ordre audiovisuel, où les frontières s'effacent pour laisser place à un écosystème où tout converge, se confond et s'amalgame, la stratégie adoptée par la quasi-totalité des acteurs, issus d'ailleurs d'univers très composites, se traduit par une course aux contenus exclusifs, seul moyen de se différencier, là où les réseaux semblent tous identiques. Au-delà donc d'un « contenu pour un tuyau », L'ARP invite à s'interroger sur la place que doit tenir le cinéma dans ce nouvel ordre audiovisuel ?

A cette occasion, L'ARP accueille notamment, pour la première fois à Dijon, Delphine Ernotte-Cunci, Présidente de France Télévisions et Michel Combes, Président Directeur Général de SFR. Le débat est animé par Sarah Drouhaud, Rédactrice en chef du Film Français (Site Internet) et Florence Gastaud, Déléguée Générale de L'ARP, en présence aussi de Jean-David Blanc, Co-Fondateur de Molotov.tv, Dante Desarthe, Auteur Réalisateur Producteur, Vice-Président de L'ARP, Xavier Rigault, Producteur - 2.4.7 Films, Co-Président de l'UPC et Maxime Saada, Directeur Général du Groupe CANAL+, Président Directeur Général de Dailymotion.

*

Dans le communiqué final des Rencontres, L'ARP appelle une réforme profonde des obligations des diffuseurs. Les opérateurs, français et étrangers, traditionnels ou récents, doivent tous suivre les mêmes règles fiscales et participer au préfinancement de la création. L'ARP se réjouit d'ailleurs de la volonté du groupe Altice SFR d'intégrer l'écosystème du cinéma, notamment à travers un futur accord professionnel, et que CANAL+ manifeste sa volonté de se réformer pour faire évoluer son modèle.

Mais L'ARP plaide aussi pour que France Télévisions, autre partenaire historique, puisse se moderniser, notamment par la télévision de rattrapage pour les films coproduits. Ainsi, elle appelle de ses vœux une concertation collective des acteurs du marché pour aborder ces sujets sous l'égide des pouvoirs publics. Le numérique est une formidable opportunité pour le cinéma, pour conquérir le plus grand nombre de spectateurs, dont les plus jeunes qu'il faut encore et toujours séduire.

3. CHRONOLOGIE DES MEDIAS

En juin, le CNC adresse aux organisations professionnelles un projet d'avenant à l'accord du 6 juillet 2009 pour le réaménagement de la chronologie des médias.

L'ARP se montre satisfaite que le CNC envisage de mettre à l'ordre du jour des discussions ses propositions - déjà anciennes - d'opérer des expérimentations sur la chronologie, comme d'instaurer des dérogations pour certains types de films, et dans un cadre bien défini.

La chronologie des médias est aussi au cœur des discussions avec CANAL+, dont L'ARP jugerait pertinent de réduire le délai (entre la diffusion en salle, et la diffusion sur CANAL+) à 6 mois au lieu de 10 actuellement, en échange de contreparties.

Concernant la lutte contre le piratage, en lien avec une amélioration de l'offre légale, donc avec la réforme de la chronologie des médias, dans le communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP demande de réelles sanctions contre le piratage. Elle appelle les pouvoirs publics et les professionnels à s'inspirer de l'exemple allemand et de son système de fortes amendes, afin de lutter avec de vraies armes.

4. LOI LIBERTE DE CREATION, ACCORD SUR L'EXPLOITATION SUIVIE DES ŒUVRES, ASSISES DE LA DIVERSITE

Dans un communiqué de presse du 16 décembre 2015, L'ARP propose des axes d'évolution concernant la diffusion des œuvres en salle et la déconcentration du nombre de copies.

Concernant l'exposition du cinéma en salle, L'ARP propose que soit opérée une étude sur l'inflation du nombre de copies selon une certaine typologie de films, sur les problèmes de concentration qui s'accroissent aussi bien en termes de fréquence que d'amplitude, et sur le moyen d'encourager la prise de risques des distributeurs et des salles indépendant(e)s.

Elle porte aussi une attention particulière au comportement des grands circuits d'exploitation, les règles réfléchies sur le modèle des uns devant conduire à une ligne directrice pour les autres. L'ARP encourage ainsi l'examen approfondi des dispositifs censés favoriser l'exposition des films indépendants en salles pour leur rendre toute leur efficacité, la réflexion sur l'évolution des publics, et plus particulièrement sur les raisons du désintérêt des 15-30 ans vis-à-vis du cinéma d'auteur indépendant, et porte l'attention sur la nécessité que le CNC fasse un récapitulatif des règles existantes dans le code du cinéma, notamment en termes d'obligations, de manière à relever celles qui ne sont pas respectées et appliquer les sanctions qui y sont assorties.

L'ARP reprend ces différentes propositions au début de l'année 2016, lorsque débutent les discussions avec la profession sur l'exposition de la diversité, l'engagement des circuits sur la rotation des copies et sur les règles de bonne conduite entre tous, la nécessité du retour aux contrats, les ventes liées, le mode de calcul des cartes illimitées, les engagements de programmation et sur l'avant-séance.

En janvier, le projet de loi liberté de création, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, continue d'évoluer au Sénat. En particulier, un certain nombre d'amendements, proposés par le rapporteur de la Commission culture Jean-Pierre Leleux (LR), ont été préalablement adoptés par la ladite Commission.

Le projet présenté en séance plénière au Sénat est ainsi écorné sur certaines des avancées essentielles du projet de loi, en particulier sur les dispositions permettant au CNC de modifier le code du cinéma par ordonnances : la répartition de la valeur sur les cartes d'abonnements illimités ; l'ajustement des conditions d'attribution des aides du CNC aux bénéficiaires ayant respecté leurs obligations sociales ; l'allègement des règles d'homologation d'établissements cinématographiques en vue de simplification et les autorisations pour les salles itinérantes ; la clarification des règles d'assujettissement à la TSA pour les projections de films programmés en dehors de salles. Enfin, certaines mesures d'amélioration de la transparence sont menacées par les dispositions proposées par la Commission culture du Sénat, comme la capacité d'auto-saisine du CNC pour procéder à des audits.

L'ARP se réjouit que des amendements améliorant la capacité du CNC à agir directement en justice dans les sujets de contrefaçon (piratage) soient adoptés, ainsi qu'un amendement permettant d'étendre partiellement la taxe sur copie privée au cloud, c'est-à-dire aux enregistrements virtuels à distance.

Dans un communiqué commun, L'ARP réagit aux côtés des autres organisations professionnelles, à la décision de la Commission culture de prévoir un abaissement des obligations des chaînes en matière d'indépendance pour ce qui concerne l'audiovisuel. Le cinéma reste épargné, mais L'ARP juge utile de s'exprimer en amont sur cette question essentielle, alors que les mouvements de concentration se multiplient.

En mars, il est certain que le projet de Loi création va inclure un renforcement des obligations avec pour objectif l'exploitation suivie des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Il s'agit en effet d'une obligation de moyens, et non de résultat.

Comme c'était déjà le cas jusqu'alors, le projet fait reposer la responsabilité initiale de cette exploitation sur le producteur, mais selon des modalités à définir par accord professionnel : la profession doit donc parvenir à un accord avant septembre, faute de quoi un décret viendra préciser cette obligation.

Le 16 mars, l'amendement n°216 au projet de Loi relatif à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine, déposé en vue de son examen en Commission des affaires culturelles, prévoit les bases d'une régulation des conditions d'exposition des films en salles. Mais le texte finalement adopté, modifié par le Gouvernement, se voit amputé de toutes les mesures concernant la diffusion des œuvres. Dans un communiqué, L'ARP, le BLOC et l'UPF expriment que la loi s'interdit ainsi d'être la garante de la diversité et de la régulation dans le domaine de la diffusion des œuvres.

A la veille de la réouverture des Assises pour la diversité du cinéma, sur la question de l'exploitation des films en salles, les organisations signataires au nom de la filière cinématographique indépendante se disent consternées. Les phénomènes de concentration, de surexposition de certains films au détriment de la diversité, de multidiffusion, de multiprogrammation, d'accélération de la rotation des films, de surexposition, d'augmentation des coûts de promotion, de difficulté d'accès des salles art et essai à certaines œuvres, sont autant de constats sur lesquels toute la profession est unanime depuis de nombreuses années.

Pour y remédier, ils rappellent que des objectifs permettant une régulation équilibrée, efficace et vertueuse, ont été listés et portés par les acteurs indépendants de la filière, pendant plus d'une année de concertation sous l'égide du CNC : une régulation des conditions

d'exposition et de promotion en salles des œuvres cinématographiques par le renforcement des engagements de programmation et la création d'engagements de diffusion ; le renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanction des pouvoirs publics ; une meilleure régulation des relations économiques liant exploitants et ayants droit, pour un partage équilibré de la valeur, le maintien d'une pluralité de salles de cinéma sur l'ensemble du territoire ; la précision des conditions d'application du contrat écrit entre le distributeur et l'exploitant ; l'aménagement du fonctionnement des formules d'accès illimité au cinéma.

La volonté des pouvoirs publics de lutter contre les effets pervers qui nuisent à l'exposition des films dans toute leur diversité et contribuent à la fracture entre les groupes intégrés et les indépendants doit plus que jamais être réaffirmée et se traduire par un véritable socle de régulation inscrit dans la loi. Quel est l'intérêt d'entamer à nouveau des discussions sur des outils de régulation sans se doter des moyens législatifs de les mettre en œuvre ?

L'ARP rencontre aussi le sénateur Jean-Pierre Leleux afin de le sensibiliser à ses positions et aux enjeux de la loi Création. Il faut un cadre juridique fort, sans quoi on ne pourra contraindre les salles à signer l'accord sur les engagements de programmation.

L'ARP, le BLOC et l'UPF demandent à rencontrer d'urgence la Ministre de la Culture et de la Communication, avant le début des débats parlementaires à l'Assemblée nationale. Mais aucune réponse satisfaisante ne leur est apportée. La filière indépendante unie (BLOC, ARP, UPF) quitte donc la réunion organisée par le CNC sur le sujet, suivie par l'AFCAE en signe de solidarité, après la lecture d'une déclaration commune.

Ils y réaffirment avec force, au nom des réalisateurs, des scénaristes, des producteurs, des distributeurs, des exploitants, des techniciens réunis au sein du BLOC, de L'ARP et de l'UPF, que, sans cadre législatif contraignant, garant des équilibres indispensables, ils n'ont pas les moyens suffisants pour négocier et assurer une régulation efficace et vertueuse. L'absence de régulation profite aujourd'hui aux acteurs en situation dominante, au détriment de la diversité. Il ne s'agit pas de guerres partisans, mais de mettre fin à une situation qui se dégrade d'année en année, en faisant en sorte que de véritables engagements soient pris par les différents acteurs du marché : des engagements négociés collectivement, contrôlés, et sanctionnés s'ils ne sont pas respectés. La loi s'impose comme le seul outil efficace à cet égard.

En avril, L'ARP, le BLOC et l'UPF prennent connaissance du courrier adressé par la Ministre de la Culture à Frédérique Bredin, Présidente du CNC, au sujet de l'ordre du jour et du calendrier du second volet des Assises pour la diversité du cinéma, en réponse aux vives inquiétudes exprimées par la filière de la création cinématographique indépendante. Les organisations remercient la Ministre et saluent les objectifs énoncés dans ce courrier, de « rétablir une relation équilibrée et vertueuse entre distributeurs et exploitants » et de lutter contre « les phénomènes de concentration qui se traduisent aujourd'hui par une difficulté pour certains films à trouver leur place dans les salles de cinéma (...) et pour certaines salles à accéder à une offre diversifiée de films ».

En élargissant le champ de la concertation à l'ensemble des sujets essentiels à la diversité de l'offre cinématographique en salles, la Ministre souligne la nécessité d'une réforme ambitieuse portant sur l'exploitation et la diffusion des œuvres, traitant notamment : d'une régulation des conditions d'exposition et de promotion en salles des œuvres cinématographiques par le renforcement des engagements de programmation et la création d'engagements de diffusion ; du renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanction des pouvoirs publics, y compris ceux du médiateur du cinéma ; d'une meilleure régulation des

relations économiques liant exploitants et ayants-droit, pour un partage équilibré de la valeur ; du maintien d'une pluralité de salles de cinéma sur l'ensemble du territoire ; de la précision des conditions d'application du contrat écrit entre le distributeur et l'exploitant ; de l'aménagement du fonctionnement des formules d'accès illimité au cinéma.

Bien qu'ils restent convaincus de la nécessité de la mise en place d'un cadre législatif pour cette régulation, L'ARP, le BLOC et l'UPF prennent acte de cette volonté affirmée par les pouvoirs publics de parvenir à une régulation efficace sur ces thèmes et participeront donc désormais aux Assises pour la diversité du cinéma.

Plus tard, L'ARP répond à la consultation du CNC s'attachant à définir les œuvres, territoires, délais et modalités suffisantes pour considérer une œuvre comme exploitée. Les partenaires à la discussion ont le souci de ne pas prendre des mesures qui imposeraient des coûts qui ne seraient pas absorbés par l'exploitation ainsi renforcée (notamment les coûts de restauration/numérisation des œuvres de patrimoine), et qui n'auraient pas non plus un effet négatif sur la valeur des œuvres (en mettant les parties intéressées par l'achat des droits en position de force).

Pour la première fois depuis le début des discussions sur ce texte, les sociétés d'auteurs se rangent aux côtés de L'ARP pour dire qu'on ne peut admettre qu'une œuvre soit supposée exploitée avant la fin de la période que couvre la chronologie des médias. Ainsi L'ARP fait-elle remarquer qu'un film sans chaînes, qui n'aurait bénéficié que d'une (courte) exploitation en salles, ne doit pas subir la double peine en étant exempt de toute obligation pesant sur le producteur pour faire ses meilleurs efforts pour trouver à le diffuser avant 36 mois.

Les organisations de producteurs opèrent une levée de bouclier mais la SACD et SRF soutenant cette position, le rapport de force sur ce point est rééquilibré.

Le texte va aussi imposer aux producteurs un réel devoir d'information régulier sur les offres reçues et leur travail de prospection, éventuellement lié à une analyse économique qui devra justifier les refus.

En juin, l'accord entre exploitants et distributeurs est le résultat d'un très large consensus. Sa principale vertu est d'imposer pour la première fois des obligations entre eux, bien que celles-ci soient minimales. Mais cette base existe, et les prochaines négociations se fonderont là-dessus.

Avant l'accord, seuls les gros circuits étaient contraints à des engagements de programmation, avec la limite que ceux-ci n'étaient pas contraignants. Ils ne rendaient aucun bilan en fin d'année. Désormais, des contrôles seront exercés et des sanctions pourront être prononcées. De plus, ces obligations concerneront toutes les salles de plus de six écrans.

L'encadrement de la multiprogrammation n'est plus limité à la semaine, ni à la journée, mais à toute la programmation, incluant donc les soirées.

Les circuits devront aussi respecter des seuils de films de la diversité, et les distributeurs devront s'engager davantage dans les villes de moins de 50 000 habitants et dans leurs zones géographiques. Ces mesures freineront beaucoup de dérives.

Il faut désormais analyser le partage de valeurs entre exploitants et distributeurs, et à cette occasion rendre public le rapport de Pierre Kopp, *Le cinéma à l'épreuve des phénomènes de concentration*, commandé par L'ARP, l'ACID, le DIRE, le GNCR, la Guilde des scénaristes, le SDI,

le SPI, la SRF et l'UPC. Ce rapport pointe, avec un regard neutre, les distorsions et abus intégrés dans les pratiques de l'exploitation. Il émet des propositions, par exemple sur l'encadrement des cartes illimitées, la valeur de la publicité, les recettes annexes.

L'ARP souhaite que ses préconisations (sur les engagements de programmation, la transparence tarifaire de la place de cinéma, l'encadrement des publicités et bandes annonces, le contrat écrit...) aient une résonance déterminante lors des discussions des Assises sur l'exploitation.

En revanche, le débat reste extrêmement compliqué en cas de non exploitation d'une œuvre. Les producteurs, par peur d'une expropriation qui n'est pas demandée par les organisations d'auteurs, refusent la réflexion sur des moyens d'assurer la diffusion des œuvres laissées pour compte. Alors que des discussions qui se tenaient jusqu'alors cessent fin juillet, en septembre le CNC doit proposer un nouveau texte sur la question de l'exploitation suivie des œuvres, sujet suscitant de nombreux désaccords entre les différentes branches professionnelles : distributeurs, éditeurs, exploitants, mais peu d'auteurs. L'ARP y participe.

L'intervention de L'ARP (représentée par Florence Gastaud et Nicolas Gessner) sur les retombées financières marque les esprits. Nicolas Gessner y demande que l'on ajoute au texte que le producteur facilitera le contact entre l'auteur et les distributeurs.

En octobre, L'ARP signe l'accord sur l'exploitation suivie des œuvres cinématographiques en présence de la Ministre de la Culture et de la Communication, des créateurs, et des professionnels du cinéma, et le salue. Cet accord récompense plusieurs mois d'efforts et de discussions, suite à l'adoption de la Loi Création du 7 juillet 2016. Vertueux, il incite producteurs, ayants-droit et mandataires à assurer la disponibilité et l'accessibilité des œuvres, afin d'en permettre une meilleure exploitation sur tous les modes de diffusion. Si cette règle appelle la vigilance de chacun quant à son bon respect, elle représente aussi une avancée en créant une obligation de bonne information transparente et régulière de la part des producteurs et mandataires envers les auteurs, comme en imposant des règles de conservation et de mise à disposition des œuvres.

Les Cinéastes de L'ARP remercient à cette occasion le CNC pour son engagement et sa détermination dans la bonne conduite des négociations qui ont conduit à cet accord. A l'heure où Bruxelles engage une réforme du droit d'auteur, il importe de défendre ces pratiques constructives en Europe.

Dans cette même optique de diffusion optimale des œuvres, L'ARP, en décembre, salue le plan de renforcement du secteur de la distribution annoncé par la Présidente du CNC, Frédérique Bredin. Cette augmentation de 12% de l'enveloppe des aides automatiques et sélectives à la distribution représente un effort financier notable et bienvenu, et répond à la nécessité de soutenir un secteur très fragilisé. Les distributeurs indépendants sont confrontés à d'importantes prises de risque au moment de la sortie des films, d'autant plus avec la forte inflation des frais de promotion et une rotation de plus en plus rapide et concurrentielle des sorties. Ils sont pourtant des acteurs essentiels à la vitalité du cinéma français et européen, à sa diffusion, son exposition et son financement.

L'ARP demande toutefois que les Assises de l'exploitation, ainsi que la prochaine concertation sur la transparence, permettent de rendre plus vertueuses encore les relations au sein du secteur.

5. EXPERIMENTATION SUR LES CARTES ILLIMITEES : LA CARTE CINOC

En septembre, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes présentent la Carte CINOC, lancée par le Cinéma des Cinéastes après le constat selon lequel les 15-25 ans ne voient plus de cinéma indépendant et se concentrent sur les blockbusters.

Une carte est lancée à 9 euros par mois, sans obligation d'abonnement sur la durée, et donnant accès illimité aux séances du Cinéma des Cinéastes. Cette opération vise à sensibiliser la clientèle de demain. Elle est tant événementielle que politique, et donnera lieu à une étude de résultat. Les distributeurs sont garantis que sera préservé un système vertueux, d'autant plus alors que L'ARP, depuis des années, se bat contre les effets pervers des cartes illimitées.

Malheureusement cette carte suscite le rejet de nombreux professionnels ; d'autres exploitants indépendants parisiens confondent la carte CINOC avec les cartes illimitées classiques des circuits. Certains distributeurs, à l'inverse, saluent l'initiative. Le but de cette expérimentation sur une petite échelle est pourtant de tenter de créer une appétence chez les jeunes pour les films Art et Essai. Cette expérimentation est limitée dans le temps (une année scolaire), le volume (quelques centaines de cartes éditées) et la géographie (un seul établissement).

Enfin, les proviseurs des collèges et lycées alentour, sollicités, saluent l'initiative. La finalité est d'inventer un modèle, de ne pas rester « franchisé » par les cartes UGC-MK2 et Pathé-Gaumont.

6. REFORME DE L'AGREMENT

En juin, après avoir auditionné de nombreux professionnels, Alain Sussfeld, Directeur Général d'UGC, remet à Frédérique Bredin son rapport proposant une réforme de l'Agrément des films de cinéma. Ses propositions sont d'autant plus audacieuses que l'Agrément n'a pas évolué depuis 20 ans.

L'ARP est très attentive aux propositions d'Alain Sussfeld, notamment lorsqu'il suggère de compléter la récente réforme du crédit d'impôt pour lutter contre les délocalisations, avec un objectif culturel : il modifierait en profondeur l'actuel système de points, pour plus de liberté laissée au producteur, et avec des malus / bonus plus importants selon la prise en compte d'objectifs culturels et le niveau de dépenses réalisées en France ; il monterait à 18 (au lieu de 14) le nombre de points minima, afin de valoriser langue, lieu, comédiens européens, indispensables pour bénéficier du label européen nécessaire pour avoir l'agrément et le préfinancement des télévisions ; il assouplirait les règles de calcul du soutien automatique sur la langue de tournage, la nationalité des réalisateur et auteur, la nationalité des artistes interprètes, celle des collaborateurs de création, sur la localisation du tournage et de la post-production, dès lors que cela serait justifié par le scénario ; enfin, il rendrait le fonds de soutien plus attractif, et compatible avec le crédit d'impôt. La dégressivité du fonds de soutien au-delà de 5 millions d'entrées serait réduite, le fonds de soutien serait supprimé pour les films en coproduction minoritaire minimale, le fonds de soutien distributeur serait étendu aux films européens (à condition que le fonds généré ne soit réinvesti que dans des films français), et la procédure d'agrément de production serait simplifiée.

La réforme de l'agrément donne lieu à un débat spécifique lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon, animé par Frédéric Brillion, Producteur - Epithète Films, avec Jean Marboeuf, Auteur Réalisateur Producteur, Membre du Bureau de L'ARP, Christophe

Massie, Président d'Orféo, Président délégué de la FICAM, Ardavan Safaee, Directeur de la production de Pathé et Patrick Sobelman, Producteur - Agat Films & Cie / Ex Nihilo.

7. CLASSIFICATION DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES

En février, L'ARP et la SRF expriment dans un communiqué leur mécontentement en apprenant une nouvelle remise en cause du système de classification par les juges, au détriment des décisions du Ministère de la Culture et de la Communication et de la Commission de classification. Elles trouvent atterrant de constater qu'André Bonnet, représentant de l'association intégriste Promouvoir, puisse décider seul de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas voir en France. Il existe une Commission de classification, composée d'experts représentant les professionnels du cinéma, les familles, les enfants, la jeunesse, la justice, la santé et même l'intérieur. Cette Commission exerce déjà son rôle essentiel de garantir la protection des spectateurs. Il n'est plus tolérable qu'un seul homme puisse se servir de défauts existant dans les textes au mépris de la légitimité et du travail de cette commission.

Antichrist vient d'être reclassé, après *La vie d'Adèle*, *Love*, *Nymphomaniac*... Pour L'ARP et la SRF, il est ahurissant que tant de films, largement salués dans les plus grands festivals et qui n'ont heurté la sensibilité de personne, sinon les promoteurs d'un nouvel obscurantisme, puissent être interdits au public. C'est une vision de la France qui est heurtée, alors que la liberté de création est violemment bafouée.

Face à ces attaques répétées de Promouvoir, une réforme s'avère nécessaire et Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication, confie à Jean-François Mary, Président de la Commission de classification, une mission pour mettre fin au problème de l'automatisme de la classification en interdiction aux moins de 18 ans pour les films comportant des scènes de sexe non simulé ou de très grande violence.

En mars, Jean-François Mary remet son rapport de recommandations pour faire évoluer le dispositif. Après de nombreuses auditions, le rapport relève dès son introduction l'importance de prendre en compte la singularité des œuvres dans le travail de classification, l'équilibre à trouver entre la protection de la sensibilité des mineurs, en dehors de toute considération de moralité publique, et la protection de la liberté du cinéma.

Le rapport fait une série de préconisations dont certaines dépassent d'ailleurs largement le stricte cadre de l'articulation entre les interdictions entre -16 et -18 ans. Elles visent à renforcer le dispositif et le pouvoir décisionnel du Ministère, assis sur les avis et la compétence de la Commission de classification.

Dans un communiqué, L'ARP se félicite de la remise de ce rapport et salue le travail mené par Jean-François Mary, qui doit permettre de trouver les mesures qui offriront à la Commission de classification la possibilité de retrouver toute sa capacité d'appréciation des films. Le ministère a également annoncé une réflexion pour simplifier les voies de recours devant la justice administrative. L'ARP sera vigilante à ce que cette réforme à suivre participe à la solidité du dispositif, centré autour de la commission de classification. La Commission, représentant l'ensemble des composantes de la société, a seule la faculté de prendre en compte la singularité des œuvres qu'elle analyse au regard de ses objectifs : la protection de la jeunesse et la défense de la liberté de création.

Enfin, L'ARP se réjouit que cette réforme, initiée par Fleur Pellerin et poursuivie par Audrey Azoulay avec la même volonté, puisse mettre fin à ces procédures abusives aux intentions

ouvertement liberticides qui ont de trop nombreuses fois affecté le cinéma au cours des mois précédents.

Une réponse s'organise aussi aux côtés des organisations professionnelles du BLOC (en particulier le SPI et la SRF), afin de tendre vers une réforme plus efficace et plus favorable au cinéma. L'ARP incite également le CSA à participer à la discussion, pour tendre vers un dispositif de protection de la jeunesse - mais aussi des œuvres - qui retrouve sa cohérence.

8. TAXE SUR LES PLATEFORMES VIDEO

En octobre, L'ARP salue l'adoption, en commission des finances de l'Assemblée Nationale, de l'amendement instaurant une taxe de 2% sur les revenus publicitaires des opérateurs diffusant les œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur leurs plateformes. Cette taxe s'inscrit dans la philosophie historique qui a toujours dirigé le financement de la culture, selon laquelle les diffuseurs vivant de l'exposition des œuvres doivent en retour contribuer à leur financement, et ne pas se contenter de les considérer comme un simple produit d'appel pour leurs tuyaux.

Les Cinéastes saluent les efforts des députés socialistes Karine Berger, Bruno Le Roux et Pierre-Alain Muet, devant leur volonté d'instaurer une équité fiscale entre les acteurs dérégulés et les partenaires historiques de la culture. Ce pas en avant participe à redessiner un modèle pérenne de financement, plus adapté aux usages du public, plus équitable envers tous les acteurs.

L'ARP espère alors que cette taxe sera votée à une large majorité lors de l'examen du projet de loi de finances, et invite les opérateurs concernés à se considérer comme des partenaires à part entière de la création.

Mais la taxe est ensuite écartée en séance dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances 2017, avant d'être finalement adoptée en commission des finances, malgré l'avis défavorable du Gouvernement. Mobilisée, L'ARP sollicite, dans un courrier rendu public, un rendez-vous avec le Premier ministre, Manuel Valls, sa position suscitant l'incompréhension.

En décembre, L'ARP se réjouit finalement de l'adoption de la taxe, en séance, par les députés. Elle salue une nouvelle fois dans un communiqué les députés socialistes Karine Berger, Pierre-Alain Muet et Yann Galut, Valérie Rabault, Rapporteuse générale du budget, Marcel Rogemont, auteur de l'amendement, et Michel Herbillon, député Les Républicains, dont l'action volontaire et la persévérance, associées à la mobilisation des organisations professionnelles, ont été décisives pour l'adoption de cette taxe.

Elle affirme aussi l'objectif d'une équité fiscale et d'une responsabilité partagée entre plateformes payantes et gratuites. L'ARP espère que cette taxe sera définitivement adoptée par le Parlement, affirmant ainsi une véritable ambition en termes de politique culturelle, notamment auprès des autorités européennes.

L'adoption de cette nouvelle taxe est aussi l'occasion d'inviter les plateformes à se considérer comme des partenaires à part entière de la création, et à initier des échanges et collaborations futures avec la profession.

9. PROTECTION DES AUTEURS

En janvier, L'ARP s'associe dans un communiqué avec la Guilde des scénaristes, le Groupe 25 images, la SCAM et la SRF, afin de soutenir la position de la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur le Domaine commun informationnel.

A l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la République numérique et à la demande du rapporteur Luc Belot et de la secrétaire d'Etat à l'Economie numérique, Axelle Lemaire, la Commission des Lois de l'Assemblée nationale a effectivement rejeté des amendements parlementaires qui auraient pu affaiblir les protections dont bénéficient les auteurs et ouvrir la voie à des remises en cause du droit d'auteur.

L'ARP, la Guilde des Scénaristes, le Groupe 25 images, la SACD, la SCAM et la SRF se déclarent donc satisfaits de ce vote émis par la Commission des Lois. Plus particulièrement, alors qu'aucune étude d'impact n'a été conduite, et qu'aucune analyse juridique sérieuse et approfondie n'a été effectuée, l'instauration d'un domaine commun informationnel et d'une définition positive du domaine public relevait, à ce stade, d'un aventurisme juridique dangereux.

Si la réflexion doit se poursuivre, les signataires partagent la volonté du rapporteur comme de la secrétaire d'Etat au numérique d'engager et de mener ce travail de façon sereine et constructive. A cet égard, cette réflexion devrait être conduite dans le cadre d'une mission consacrée au statut d'un domaine commun informationnel qui permettrait de mesurer précisément l'impact réel d'une telle novation juridique, de tenir compte de la complexité de la propriété littéraire et artistique et de tenter d'en dégager une définition et des contours consensuels. Elle devrait aussi servir à mieux identifier les enjeux économiques pour éviter notamment la captation de valeur et de bénéfices commerciaux au détriment des créateurs et de l'intérêt public. L'ARP et les organisations signataires appellent une position unie et forte qui ne fragilise pas les droits des auteurs, qui ne décrédibilise pas la voix de la France en Europe à l'heure de la réforme du droit d'auteur et qui n'interdise toutefois pas d'éventuelles et futures évolutions de l'exploitation et de la diffusion des œuvres.

10. RENCONTRE YOUTUBE

En avril, le CNC, qui prépare une chaîne YouTube et la création d'un laboratoire avec de jeunes « YouTubeurs », sollicite L'ARP afin d'organiser, à l'issue du Conseil d'Administration, une rencontre entre ces jeunes et des membres de L'ARP. L'ARP apprécie cette initiative très volontaire du CNC, et la grande diversité des auteurs présents sur la plateforme.

11. FRATERNITE GENERALE

En février, Fabienne Servan-Schreiber (Cinétévé) crée, suite aux attentats du 13 novembre 2015, le collectif Fraternité générale, visant à fédérer de nombreuses personnalités et institutions du monde de la culture autour d'actions collectives, sur le thème de la Fraternité.

L'ARP est associée à ce projet dès ces débuts, sa mission étant de mobiliser des réalisateurs qui accepteraient de tourner des films de 45 secondes sur la thématique de la fraternité. La collection de films sera diffusée sur certaines chaînes, dans les salles de cinéma, sur des plateformes, lors de festivals ou événements...

Laurent Heynemann, Elie Chouraqui, Jean Achache, Joël Farges, Brigitte Roüan, contribuent ainsi à cette collection.

Fraternité Générale organise une série d'événements du 2 au 10 novembre 2016.

EUROPE

1. REVISION DE LA DIRECTIVE SMA

En mai, L'ARP juge très encourageantes les propositions de la Commission européenne pour la révision de la directive Services Médias Audiovisuels. En modernisant enfin les règles de financement de la création par les plateformes tout en préservant les principes fondamentaux, la Commission offre une vision rassurante de l'Europe. Surtout, il semble qu'elle souhaite enfin privilégier la vertu du financement de la création, et appréhende autrement les acteurs mondialisés qui se sont spécialisés dans l'évasion fiscale culturelle, et dans une forme de phobie administrative.

Il est heureux que la Commission semble enfin entendre les cinéastes et professionnels, et veuille défendre avec eux la diversité et la solidarité de la culture. L'ARP annonce qu'elle fera son possible pour convaincre les Etats membres et le Parlement européen de l'intérêt de réviser la directive en ce sens, vers une régulation adaptée, vers une responsabilisation de chacun. Toutefois, le chantier reste encore important, notamment sur la régulation d'Internet et sur la responsabilité de grands intermédiaires. L'ARP estime qu'il est urgent que le numérique soit au service de la culture, et non l'inverse.

En octobre, dans le communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP appelle à construire à nouveau une Europe unie autour de valeurs communes. L'Europe ne peut pas n'être qu'un marché unique. Elle doit redevenir un espace politique. Elle doit inventer une identité européenne, et peut-être accepter de délaissier un peu son libéralisme économique pour notre liberté culturelle.

Si les récentes propositions de la Commission européenne semblent marquer l'abandon d'un agenda ultralibéral, il faut demeurer vigilants et combatifs. L'Europe doit aider à créer des règles vertueuses solides et durables, aller jusqu'au bout des réformes déjà annoncées : assurer aux créateurs une juste rémunération et une meilleure diffusion de leurs œuvres ; s'attaquer à l'injustice en matière de régulation et de fiscalité ; lutter enfin avec les professionnels contre le piratage.

2. CULTUREXIT

En octobre, L'ARP organise un débat européen lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon : *Comment éviter le Culturexit ?* En effet, le référendum sur le Brexit et l'avancée des forces nationalistes dans de trop nombreux Etats-membres traduisent un désaveu pour l'Europe et sa nécessaire reconstruction autour de valeurs qui remporteraient à nouveau l'adhésion citoyenne.

Au moment où le projet européen doit être refondé et alors que les directives européennes relatives à la culture, au cinéma et à l'audiovisuel sont révisées, la culture peut-elle encore sauver l'Europe du repli identitaire qui frappe les sociétés européennes ?

Ce débat est animé par Pascal Rogard, Directeur Général de la SACD, avec Karine Berger, Députée française, Daniel Friedlaender, Directeur du bureau européen de SKY, Anna Herold, Chargée des dossiers Droit d'auteur, Plateformes, Portabilité des données, Gouvernance d'Internet au Cabinet du Commissaire européen Günther H. Oettinger, Radu Mihaileanu, Auteur Réalisateur Producteur, Vice-Président de L'ARP, Virginie Rozière, Députée européenne et Carole Tongue, Présidente des Coalitions européennes pour la diversité culturelle.

INTERNATIONAL

En mai, le cinéaste iranien Keywan Karimi est condamné à un an de prison ferme et à 223 coups de fouet par la République islamique d'Iran pour avoir montré le visage non officiel de la société iranienne. Il est décidé de lancer un appel demandant sa grâce, en y associant autant d'organisations professionnelles que possible : 100 autori, Accademia del Cinema Italiano - Premi David di Donatello, ADAL – Latin American Audiovisual Directors Alliance, L'ARP, Berlin International Film Festival, Biennale di Venezia – Mostra Internazionale d'Arte Cinematografica, La Cinémathèque Française, DAC – Directores Argentinos Cinematográficos, Deutsche Filmakademie, European Film Academy, Le Festival de Cannes, FERA, FSE – Federation of Screenwriters in Europe, Groupe 25 Images, Hellenic Film Academy, Polish Film Academy, SAA, SACD, SCAM, SFCC, UBFM – Union of Bulgarian Filmmakers, USPA, W&DW et toutes les organisations du BLOC, en sont signataires.

A l'occasion du 69^{ème} Festival de Cannes, cinéastes et professionnels demandent solennellement aux autorités iraniennes la grâce de Keywan Karimi. Ils demandent également à tous les gouvernements d'intervenir auprès des autorités iraniennes. Il est inacceptable que, par le simple fait d'avoir exercé son seul regard artistique et critique, Keywan Karimi ait rejoint la trop longue liste des artistes, journalistes et citoyens privés, par les autorités iraniennes, de leur liberté, voire de leur vie.

Les signataires rappellent que, par le passé, la République Islamique d'Iran avait ratifié la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le Pacte des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques de 1966. Aujourd'hui, l'Iran tourne le dos à la culture et à sa propre histoire.

En décembre, Keywan Karimi est incarcéré par les autorités iraniennes, pour un an. A tout moment, il risque la flagellation. Dans la continuité des précédentes mobilisations, une soirée de soutien est organisée pour demander sa libération par L'ARP, le Cinéma des Cinéastes, la SCAM, la SACD, la SRF, le SPI et le Groupe 25 Images. Au cours de la soirée, des prises de parole (de la part de cinéastes et d'Amnesty International) sont suivies par la projection du film de Keywan Karimi : *Writing on the city*.

*

En 2017, L'ARP restera au cœur des discussions qui animent le secteur cinématographique :

- **Relancer la réflexion au niveau français et européen autour de la chronologie des médias**, et être moteur dans les négociations autour des obligations des éditeurs de services de télévision.

- **Accompagner les chaînes de télévision dans leurs réflexions sur la diffusion linéaire et non linéaire des œuvres.**
- **Contribuer aux réflexions prospectives portant sur de nouveaux modèles de financement pour le cinéma français et européen** (nouvelles plateformes, systèmes de régulation dans un contexte de profusion des offres).
- **Contribuer à un meilleur partage de la valeur entre les ayants-droit et les exploitants, ainsi qu'à une meilleure exposition des œuvres dans toute leur diversité** (engagements de promotion liés aux engagements de programmation, répartition des recettes...).
- **Participer activement à l'élaboration de mesures efficaces de lutte contre le piratage.**
- **Contribuer aux échanges autour d'une diffusion optimisée des œuvres à l'ère numérique, tout en maintenant le principe vertueux de territorialité des droits.**
- **Accompagner l'adaptation du régime de la copie privée** aux nouveaux modes de diffusion.
- **Contribuer à une meilleure collaboration avec les cinéastes et organisations des autres pays européens ; ceci afin de parvenir à une meilleure coordination de nos systèmes de financement et d'exposition de la diversité.**
- **Contribuer aux concertations portant sur les différentes réformes menées par le CNC** (transparence, agrément, classification, assises...).

LES PERSPECTIVES DE L'ARP POUR L'ANNEE 2017

En 2017, L'ARP prévoit de développer plusieurs projets au plan régional, national, européen et international.

FRANCE

- ***Poursuivre et développer ses actions culturelles au niveau national et régional*** : à travers le programme « Le cinéma au cœur de la cité » des prochaines Rencontres Cinématographiques de L'ARP ; avec l'ancrage pérenne des projections de films pour le jeune public dans les hôpitaux pour enfants et instituts médicalisés, une carte blanche donnée à une association locale, une séance spéciale dédiée au Président des Rencontres, la programmation d'avant-premières, un cycle de films d'animation, un débat entre cinéastes...
- L'ARP souhaite mettre en place au Cinéma des cinéastes, plusieurs invitations de grands cinéastes (européens ou américains), dans le cadre de **Cartes blanches**. Le cinéaste invité choisirait un film qu'il souhaiterait voir projeté, puis mènerait une

discussion avec le public, sur les raisons du choix de ce film, qu'il mettrait en perspective avec sa propre cinématographie et son parcours personnel.

- Créer au Cinéma des cinéastes un **nouveau cycle d'événements prônant le décroissement : « Echanges »**. L'objectif de ces soirées serait d'associer projections et débats afin d'illustrer les échanges qui existent entre le cinéma et d'autres disciplines, ainsi que les échanges qui peuvent exister entre jeunes cinéastes et cinéastes confirmés (un membre de L'ARP inviterait un réalisateur à présenter son film, avant un débat portant sur leur vision du cinéma, leurs œuvres et inspirations respectives...).
- Afin de ressouder les liens entre les cinéastes et les impliquer encore davantage sur les sujets de l'actualité politique liée au secteur, L'ARP souhaite réunir en 2017 une trentaine de membres, en Normandie, autour de Claude Lelouch, Président d'honneur, durant 2 jours ; dans le cadre d'une **Université d'hiver**. Une **journée de travail à Paris, hors les murs**, sera également organisée en février 2017 avec un Conseil d'Administration élargi, afin de définir les positions de L'ARP sur un éventail de sujets.
- **Démarche auprès des principales écoles de cinéma** afin d'inventer de nouveaux modèles de collaboration qui renforceraient la mobilisation collective et la connaissance institutionnelle des jeunes cinéastes.
- Projet de **reprise sélective d'un festival étranger**, au Cinéma des Cinéastes (prospection en cours auprès de plusieurs Festivals de cinéma indépendant aux Etats-Unis).
- Prospection afin d'organiser un **événement au Cinéma des Cinéastes, en lien avec le Prix Lux**.
- **Maintenir et renforcer les opérations d'éducation à l'image** menées en Région Bourgogne-Franche-Comté avec les scolaires et les enseignants, comme détaillé ci-dessus.
- **Renouveler l'organisation de Masterclass et la présence de membres de L'ARP au sein de festivals, colloques...**
- **Renouveler l'opération Cinéastes !** : Après avoir accueilli à Dijon Claude Lelouch, Robert Guédiguian, Jan Kounen, Jeanne Labrune, Marceline Loridan-Ivens, Rithy Panh, Emmanuelle Bercot, Costa Gavras, Michel Hazanavicius, Abderrahmane Sissako, Eric Lartigau, Noé Debré, Antony Cordier, Thomas Bidegain, Katia Lewkowicz, Delphine et Muriel Coulin, Brigitte Roüan, Julie Bertuccelli, puis à Paris Jacques Audiard, Bertrand Blier, Quentin Dupieux, Asghar Farhadi et Riad Sattouf, L'ARP proposera de nouveaux numéros de *Cinéastes !*
- **Projet de proposer à nos membres l'accès à un conseil juridique** de la part de l'expert-comptable de L'ARP.
- **Modifier les statuts de la Société civile L'ARP** pour redéfinir et assouplir les modalités d'adhésion. Ceci impliquera des frais d'actes juridiques.

- **Refonte du site Internet** de L'ARP et **création d'une nouvelle identité graphique.**

EUROPE

- **Développer les Rencontres Cinématographiques de Dijon**, notamment dans leur volet européen et international : diversifier les formats et débats et événementialiser davantage la programmation, notamment à travers la venue d'intervenants étrangers emblématiques (européens, américains et asiatiques).
- L'ARP souhaite mener un **travail de prospection** visant à imaginer un **nouvel évènement européen**, afin de **valoriser la collaboration entre les cinéastes et organisations des différents pays européens.**
- Prospection afin d'organiser un **évènement au Cinéma des Cinéastes, en lien avec le Prix Lux.**
- **Accueil de cinéastes européens au Cinéma des Cinéastes** : comme elle l'a fait en 2016, L'ARP continuera d'encourager, en s'appuyant notamment sur le cadre offert par le Cinéma des Cinéastes, les échanges culturels entre la France et l'étranger, en organisant notamment de manière régulière des rencontres de professionnels français et européens.

Après avoir accueilli les cinéastes **Dorie Dörrie** (Allemagne) **Magnus von Horn** (Suède), **Tom Geens** (Royaume-Uni), **Corneliu Porumboiu** (Roumanie), **Pocas Pascoal** (Coproduction Allemagne-France-Georgie-Royaume uni), **John Boorman** (Royaume-Uni), **Mohsen Makhmalbaf** (Iran), **Martti Helde** (Estonie), **Giulio Ricciarelli** (Allemagne), **Jaco van Dormael** (Belgique), **Lazlo Nemes** (Hongrie), **Rok Bicek** (Slovénie), **Basil Da Cunha** (Portugal), **Jean-Stéphane Bron** (Suisse), **Clio Barnard** (Royaume-Uni), **Rusudan Chkonia** (Georgie), **Margarethe von Trotta** (Allemagne), **Marco Bellocchio** (Italie), **Thomas Vinterberg** (Danemark) à deux reprises, **Joachim Trier** (Norvège), **Emanuele Crialesi** (Italie), **Cristian Mungiu** (Roumanie) à deux reprises, L'ARP proposera de nouveaux numéros *Les Cinéastes invitent*, en partenariat avec la SACD et la SAA.

Ces échanges trouveront aussi un écho à travers l'effort de créer avec eux un lien tout au long de l'année, par exemple en ralliant leur soutien sur des sujets forts (lettre ouverte de cinéastes, pétition, etc.), comme en créant une passerelle avec le **Festival du film français de Bucarest** initié par Cristian Mungiu, membre de L'ARP.

INTERNATIONAL

- Poursuivre ses actions culturelles à l'international avec le Fonds Culturel Franco-Américain du festival **COLCOA** à Los Angeles, dont la 21^{ème} édition se déroulera du 24 avril au 2 mai 2017.
- Renforcer le partenariat avec le **Festival du Film français de Richmond** (Virginie) qui se tiendra du 27 mars au 2 avril 2017.
- Projet de **reprise sélective d'un festival étranger**, au Cinéma des Cinéastes (prospection en cours auprès de plusieurs Festivals de cinéma indépendant aux Etats-Unis).

Paris, le 12 mai 2017

*Merci à tous les membres qui se sont mobilisés,
tout au long de l'année, à travers toutes ces actions.*

Merci également à celles et ceux qui auront lu ce rapport jusqu'à la fin !